



Congés payés assistante maternelle

Par **mellivozette**, le **10/09/2009** à **16:56**

Bonjour,
Voilà je suis assistante maternelle agréée, j'accueille une petite fille 36 semaines par an, 3 jours par semaine, donc pour le calcul des congés payés la maman a procédé comme suit :
 $36 \text{ semaines travaillées} \times 3 \text{ jours} = 108 \text{ jours}$
 $108 \text{ jours} \times 2,5 \text{ jours} = 11,25$ soit 12 jours de congés payés
24
cela me paraît normal c'est au prorata du nombre de jours travaillés par semaine.
Mais dans la convention collective et tous les exemples que je peux lire on a droit à 2,5 jours par mois travaillés, donc si je fais comme ça :
 $9 \text{ mois travaillés} \times 2,5 \text{ jours} = 22,5$ donc 23 jours de congés payés
Cela fait presque le double.
Quel est la bonne solution?
Merci d'avance si vous pouvez me répondre.
Mme Fontaine

Par **stef**, le **10/09/2009** à **22:45**

bonjour,
Je suis moi aussi asmat et pour le calcul si tu travailles 36 semaines par an et 3 jours/s elles doivent te payer 10% tout les mois pour tes congés car c'est une année incomplète répartie sur 12 mois. Je ne comprend pas que tu comptes tes jours de congé, je pense que tu n'as pas dans la légalité. La convention collective est compliquée! Tu devrais t'orienter vers un syndicat pour asmat ou une association.